

# LA COMPLÉMENTAIRE SANTÉ SOLIDAIRE (CSS)

## La CSS, qu'est-ce que c'est?

La CSS est une aide qui prend en charge une partie ou la totalité des dépenses de santé non couvertes par l'Assurance Maladie (consultations médicales, médicaments, soins dentaires, optiques, etc.). Elle est proposée sous deux formes : la CSS de base et la CSS complémentaire. La CSS de base est destinée aux personnes avec de faibles ressources, tandis que la CSS complémentaire est destinée à celles disposant de revenus légèrement supérieurs.

## Qui peut en bénéficier?

"La CSS est destinée aux personnes résidant en France de manière stable et régulière, dont les ressources sont inférieures à un plafond fixé par la réglementation. Elle concerne les personnes de plus de 18 ans, ainsi que les mineurs émancipés et les étudiants de moins de 25 ans sans activité professionnelle.

## Comment en bénéficier?

Pour bénéficier de la CSS, il faut remplir les conditions de résidence et de ressources définies par la réglementation. Il faut également effectuer une demande auprès de la caisse d'Assurance Maladie de son lieu de résidence. Cette demande peut être faite en ligne, par courrier ou en se rendant directement à la caisse d'Assurance Maladie. Après étude de la demande, si les conditions sont remplies, une attestation de droits est délivrée, permettant de bénéficier de la CSS.